

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

MISE SUR LE MARCHÉ DE CERTAINS PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES - (N° 3298)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD21

présenté par

Mme Panot, M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« Projet de loi relatif à la prolongation de l'usage des néonicotinoïdes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un tweet de Macron le 27 novembre 2017, annonçait l'interdiction du glyphosate d'ici 3 ans. Nous l'attendons toujours.

A la place, le Gouvernement prolonge l'utilisation des néonicotinoïdes ! Est-ce cela prendre la mesure de l'urgence écologique ?

En 2016, B. Pompili défendait avec force l'interdiction sans dérogation des néonicotinoïdes. Lors du projet de loi « Egalim » (2018), nous avons demandé l'interdiction du glyphosate et l'interdiction immédiate et sans dérogation de tous les néonicotinoïdes. B. Pompili, Laurence Maillart-Méhaignerie (nouvelle présidente de la commission Développement Durable) et Besson-Moreau (rapporteur du texte pour la commission Affaires Economiques) ont voté contre. Claire O'Petit (rapporteuse de la commission développement durable) était absente.